



Date de création : 08/04/2019	Auteur : EC	Documents associés : Calendrier universitaire 2019-2020
Participants : E. BARANES, T. BLAYAC, B. MAGDALOU, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, F. RICCI, M. DAVIN, P. LECTARD, R. MESTRE, A. NGUYEN HUU, M. REYMOND, J. ROUANET, F. SEYTE, M. SALA, L. HUILLET, N. LOPEZ, M. BOUMOUTE, MME KHAYAT, MME FRANCALANCI, C. ASSAF, C. ANDRE.	Représentés : P. MAHENC, J-C POUDOU, E. LAVAINÉ, M. BENNANI, M. JABBARI, R. PLANTON, M. LEVITA.	Membres de droit et invités : M. LAGARDE (Vice Doyen) M. MAGLIARI (Directeur Administratif) Mme COLOMBIER (Direction - Assistante de direction) Mme DUTILH (Direction - Gestionnaire)

**29 présents ou représentés sur 38 membres en exercice.**

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 14h00.

## FORMATION PLENIERE

- I Désignation d'un secrétaire de séance
- II Informations générales
- III Appel à questions diverses
- IV Approbation du PV du 05 novembre 2019
- V Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens
- VI ParcoursSup : parcours aménagé « oui si »
- VII Déploiement de PROSE-OSE
- VIII Actualisation des statuts de l'UFR
- IX Certifications proposées aux étudiants
- X Convention financière Campus France Argentine
- XI Sorties d'inventaire
- XII Calendrier universitaire 2019-2020
- XIII Fermeture estivale 2019

M. Mirabel informe les membres du conseil du décès de M. Guy Delandes à l'âge de 77 ans, professeur qui a exercé ses droits à la retraite en 2011. Sa disparition laisse un grand vide dans la communauté universitaire. Ses obsèques auront lieu mercredi 20 mars à 14h30 à l'église de Saint Gély du Fesc. Une minute de silence est tenue par les membres du conseil pour honorer sa mémoire.

## **Formation plénière**

### **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Adrien Nguyen-Huu se propose comme secrétaire de séance. Devant quitter la réunion à 15h, Marion Davin prendra la suite.

### **II. Informations générales**

- Le Gala de l'UFR Économie se tiendra le vendredi 22 mars 2019. Les enseignants et personnels sont invités à participer. Un cocktail est organisé à partir de 19h.
- M. Mirabel annonce la Conférence de M. Jean-Marc Jancovici le jeudi 28 mars 2019 à 18h00 dans le cadre des « Amphis d'Éco ». Il abordera le thème du changement climatique.
- A titre d'information, les prochains conseils d'UFR se réuniront aux dates suivantes :

\* le lundi 15 avril 2019 à 10h00 : Une réflexion sera menée sur les formations Licence et Master du prochain contrat d'accréditation (pour la rentrée 2021). Le Référentiel Équivalence Horaire sera voté.

\* Entre le 15 et le 30 mai : Élection du Doyen

La présidence sera effectuée par le doyen d'âge des membres du conseil qui est M. Mulkay. Une circulaire sera rédigée par l'UFR, sous le contrôle de la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles. Pour rappel, le directeur est élu pour une durée de 5 ans. Les déclarations de candidature devront être déposées 15 jours francs avant le début du scrutin.

M. Ricci propose de mettre en place un conseil d'UFR spécialement dédié à la discussion des candidatures et des points importants que l'ensemble du conseil voudrait voir mettre à jour dans les programmes/professions de foi.

M. Mirabel informe que les statuts donnent lieu à une seule séance du Conseil. Cependant les professions de foi seront mises à disposition de l'ensemble de la communauté. Si la communauté universitaire le demande, les candidats pourront exposer leur programme et leur ligne stratégique.

M. Ricci regrette que le conseil ne soit justement pas plus un lieu de débat plutôt qu'un lieu de décision, et pense que le conseil d'UFR est le bon endroit pour débattre de questions importantes vis-à-vis de la faculté. M. Mirabel répond qu'une discussion (et des questions) peuvent avoir lieu dans un conseil d'UFR. M. Blayac souhaite abonder dans le sens de M. Ricci en soulignant que le conseil pourrait formuler une synthèse des desideratas des représentants de la faculté.

Mme Michel estime que la proposition présente des aspects intéressants, cependant elle émet des réserves. Selon elle, il est utile que la communauté universitaire soit informée.

M. Assaf est assez attaché à ce que la séance reste une séance électorale, cela met tous les candidats sur un pied d'égalité.

Il estime que le conseil d'UFR doit rester dans son rôle.

M. Blayac revient sur l'idée d'un cahier des charges des questions pragmatiques auxquelles le futur Doyen devra répondre. Il précise que cela permettrait à des candidats potentiels de faire émerger leurs idées en cas d'absence lors de l'élection.

Mme Francalanci apporte son expérience et indique que le jour du vote les candidats peuvent être questionnés. Le débat se fait le jour J.

M. Ricci termine sur une remarque : le futur Doyen devra répondre à des questions qu'il est bon d'identifier.

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	2/8
--	-----------------------------	-----

M. Ricci insiste sur l'importance de réunir le conseil avant l'élection pour dresser le bilan du dernier mandat et d'évoquer la stratégie à mettre en place pour les années à venir. Cette séance servirait à faire émerger des candidatures construites.

M. Mirabel est favorable à ce que des débats soient ouverts en dehors du cadre du conseil d'UFR.

\*Un conseil sera programmé en juin pour traiter de l'auto-évaluation HCERES. La date reste à définir.

- Semaine du 8 au 12 avril : dans le cadre de l'enveloppe budgétaire obtenue par parcoursup, des cours de révisions seront organisés pour les étudiants de L1 et L2. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 29 mars. Il n'y a pas de cadre imposé. La liberté a été laissée aux enseignants pour l'organisation de ces séances.
- M. Mirabel évoque un problème relatif à la consultation des copies pour les étudiants ERASMUS ENTRANTS. Les étudiants venant étudier pour un seul semestre sont de retour dans leur université d'origine avant le session de consultation des copies. Il est proposé de scanner les copies et de les transmettre aux enseignants afin qu'ils puissent envoyer quelques lignes à l'étudiant. S. Michel indique que ces pratiques existent déjà. Il est répondu que peut être un simple rappel et une attention plus grande peuvent être apportée à ce point.
- Réforme des lycées :  
M. Mirabel excuse l'absence de Mme Negret. Cette dernière a alerté M. Mirabel sur la réforme du lycée. Elle informe que l'Université va être impliquée puisqu'elle va accueillir des lycéens qui n'auront, pour certains, pas fait de mathématiques depuis la classe de seconde.  
Il existerait une spécialité Mathématiques dont les futurs étudiants pourraient se passer pour être acceptés en faculté d'économie. Il faut anticiper dans le parcours « Oui SI » le partenariat avec les lycées qui permettra d'accueillir cette promotion dans de bonnes conditions pour réussir.
- Salle de Marché MUSE : inauguration de la salle de marché le 28 mai prochain à 11H avec une démonstration, suivie d'un cocktail.
- Démarche Qualité en Licence : M. Mirabel remercie les enseignants qui se sont impliqués dans les groupes de travail. Un point précis sera fait sur les actions menées dans ces groupes de travail.
- Autoévaluation HCERES :  
Les responsables de parcours de Master auront accès à une plateforme (GENUM).  
Les responsables de master et de licence seront conviés à une réunion pour travailler à la rédaction des fiches. La date limite finale de remonter des évaluations à l'HCERES est le 21 septembre 2019.

### III. Appel à questions diverses

Questions de M. Nguyen :

- *M. Nguyen demande s'il est possible de mettre en place des règles d'attribution des cours (charge pleine, charge d'heures complémentaires). Il n'a pas connaissance et conscience des problèmes que cela peut engendrer. Il évoque l'arrivée de nouveaux enseignants depuis ces dernières années, ces derniers ont des difficultés à obtenir des cours magistraux dans leur service.*

M. Mirabel rappellent les règles qui avaient été définies lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en 2015. Un règlement avait été accepté à l'unanimité. Notamment quelques règles comme l'impossibilité de dessaisir un enseignant de son cours.

M. Blayac fait la remarque qu'on ne peut pas faire la distinction entre heures statutaires et heures complémentaires dans le service. N. Lopez précise qu'un système en deux tours est en place, ce qui permet de le savoir.

Mme Michel fait part de son étonnement du règlement de répartition des charges de cours, et remarque qu'on peut dès à présent réserver des cours magistraux aux futurs/nouveaux enseignants-chercheurs recrutés.

Il est souligné qu'avec le parcours « Oui SI », cela devrait être possible. M. Mirabel propose d'écrire une charte de bonne conduite de l'allocation des cours et de la faire voter lors du prochain conseil.

A. Nguyen-Huu quitte le conseil (15h).

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	3/8
--	-----------------------------	-----

- *PIR : projet individuel de recherche.*  
Le PIR semble une tâche bien plus lourde, pour les enseignants chercheurs qui les assurent, que les heures respectivement rétribuées. Cela entraîne une sélection adverse qui alourdit encore plus la tâche de ceux qui veulent bien l'effectuer. M. Nguyen HUU propose une distribution des PIR de M1 sur l'ensemble des enseignants-chercheurs de la faculté, permettant ainsi de répartir ce "fardeau", de diversifier les approches de recherche et d'orienter les étudiants vers les sujets qui les intéressent. Bien sûr cela impose un surcoût d'organisation mais peut être que 2 ou 3 élèves par enseignant-chercheur s'avère une tâche bénigne.

M. Mirabel souligne qu'il n'est pas adapté d'obliger les enseignants à participer au PIR dans le mesure où des compétences d'encadrement sont requises et ne conviennent pas nécessairement à tous. Il indique que lors du prochain contrat quinquennal, il sera prévu d'augmenter le nombre d'heures du PIR. De façon générale, il est souligné que le travail fourni par les enseignants n'est pas assez valorisé en équivalence horaire et que le PIR n'est pas assez valorisé pour les étudiants.

M. Mirabel propose d'intégrer le PIR au REH afin de valoriser le travail fourni par les enseignants. Le PIR est un travail très individualisé. M. Mulkey souhaiterait augmenter le nombre d'ECTS pour la prochaine maquette.

- *Dans de nombreuses salles, il n'est pas possible d'utiliser simultanément le projecteur et le tableau. Est-il possible d'expérimenter une modification des installations pour pouvoir faire cela ?*  
M. Nguyen Huu propose une rotation légère du projecteur et un déplacement de l'écran de projection, dans une salle ou deux afin qu'on puisse essayer. C'est la façon la plus simple et la moins coûteuse d'y parvenir.

M. Mirabel est tout à fait d'accord avec la proposition faite par M. Nguyen.

Il est cependant précisé que le vidéoprojecteur devra être déplacé afin de rester dans l'axe de l'écran de projection.

*Départ de M. Bouhoute (2 procurations) \_ soit 26 membres*

#### Questions de M. Ricci :

- *Il serait opportun de connaître le calendrier prévisionnel des échéances récurrentes et spéciales mais prévisibles, à l'avance. Cela favoriserait la préparation en amont des séances. Peut-on donc connaître ces échéances? De même, ne serait-il pas utile d'informer les membres du conseil et plus largement notre communauté du calendrier prévisionnel des prochains conseils?*

M. Mirabel rappelle la difficulté de placer avec certitude les prochains conseils d'UFR car cela dépend du calendrier et de l'ordre du jour de la CFVU et du CA.

Nous allons envoyer les différents conseils (environ 5 par an) avec les périodes et les thèmes qui sont récurrents chaque année.

- *Comment envisageons nous d'organiser le débat conduisant à l'élection de la ou du directeur d'UFR ? Ne vous paraîtrait pas opportun de prévoir deux séances du conseil pour cela? Lors de la première séance du conseil on pourrait débattre du diagnostic, des objectifs et des pistes de solution envisagées, parmi lesquelles des propositions de candidature à la direction. Lors d'une deuxième séance, à quelques semaines d'intervalle, le conseil synthétiserait le débat, et déciderait par vote."*

Ce point a été abordé dans les informations générales.

#### **IV. Approbation du PV du 05 novembre 2018**

Mme Seyte intervient concernant un élément figurant à la page 6 du PV concernant le master MBFA. « M. Nguyen-Huu fait remarquer qu'il faudrait peut-être revoir les exigences et se recentrer sur nos étudiants locaux ».

Elle souligne que 60% des étudiants MBFA sont des étudiants de la licence de Montpellier et que le taux de réussite est de 63,52% ce qui remet en cause le problème de sélection évoqué dans la question..

Cette remarque est ajoutée en PV avant vote. Le PV avec prise en compte de la remarque de Mme Seyte est soumis au vote.

**(Avis favorable, 24 pour, 2 ne prennent pas part au vote)**

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	4/8
--	-----------------------------	-----

## V. Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens

M. Mirabel énumère les points de vigilance :

- Aide à la réussite : il va falloir tenir compte de la réforme du lycée pour bâtir une 1<sup>ère</sup> année de licence renouvelée en septembre 2021 qui permette d'accompagner les étudiants qui n'auront pas suivi la spécialité mathématiques (et qui n'auront pas fait de mathématiques depuis la 2<sup>nde</sup>)
- Formation de l'apprentissage : M. Mirabel souhaiterait qu'une formation ouverte à l'apprentissage soit proposée d'ici 2 ou 3 ans. (Master ou création d'une licence professionnelle en transport logistique ou dans le secteur bancaire). Cela serait également une source de financement. Il faut ouvrir une vraie réflexion à ce sujet. M. Mirabel sollicite l'équipe enseignante.
- Développer la vie étudiante sur le campus : diversifier le contenu de l'UE PPE pour développer des projets culturels, sportifs ou autres.
- Sensibilisation des étudiants à la recherche : renforcer l'UE PIR et développer l'appétence pour la recherche en économie. Proposition que les enseignants chercheurs présentent leurs travaux aux étudiants pour qu'ils aient une idée plus précise du travail de chercheur.

Concernant le volet « performance », M. Mirabel est prudent quant aux indicateurs à afficher.

Mme Michel a une remarque générale. Le 1<sup>er</sup> poste pour les ressources de l'UFR est l'inscription en DU. Cette fragilité est menaçante. La difficulté principale, selon elle, est le manque de moyens. Elle ajoute qu'il n'est pas possible d'assurer correctement ses missions avec le peu de moyens alloués. De par son expérience à l'UFR AES, elle indique que l'apprentissage est une charge de travail supplémentaire. L'enseignant-chercheur doit tout monter. Elle propose de faire remonter l'inquiétude relative au manque de moyens auprès de l'université, puis du Ministère. Dans cette optique, M. Mirabel propose qu'une motion soit rédigée par Mme Michel et votée en prochain conseil afin de remonter ces inquiétudes. L'ensemble du conseil est d'accord avec cette proposition de rédaction d'une motion.

Le ministère ne compense pas les surcharges budgétaires. La tendance est effectivement très inquiétante.

## VI. ParcoursSup : parcours aménagé « oui si »

M. Lagarde fait une présentation du dispositif et en rappelle l'idée générale : licence en 4 ans avec les cours de base (macro, micro...) de L1 étalés sur 2 ans pour un petit groupe d'étudiants (OUI SI ouvert à 40 étudiants). M. Mirabel dit qu'il est important de désigner un coordinateur/responsable pour ce parcours afin d'assurer le suivi et la cohérence des enseignements.

M. Ricci fait part de son expérience à l'université Paul-Valéry sur un dispositif similaire qui n'a rien donné pour les profils Bac PRO, mais a servi à quelques étudiants issus de Bac Technologique. M. Mirabel rappelle que le OUI SI va concerner principalement les Bac Techniques.

Il est noté que la création des nouveaux cours pour le parcours OUI SI permettra aux nouveaux enseignants chercheurs recrutés à la rentrée 2019 de se positionner sur des CM.

Mme Davin précise que la collaboration entre les enseignants responsables des cours dupliqués est importante pour assurer que le programme des cours de L1 étalé sur 2 ans soit le même que celui du parcours classique. M. Mirabel dit que ce sera justement le rôle du responsable de parcours de s'assurer de cette cohésion.

C. Lagarde informe le conseil qu'un étudiant inscrit administrativement au parcours OUI SI peut être désinscrit s'il n'assiste pas au cours et s'il ne s'investit pas.

Cout estimé : 23 000€

Les « oui si » seront identifiés dans une liste à part des « oui ».

Bilan : une Licence 1 en deux ans\_ S1, S2, S1bis, S2bis. A l'issue de ces 2 ans, les étudiants ayant validé les 60 ECTS intégreront la L2.

Les étudiants ayant validé au moins 15 ECTS pourront passer en L1 bis où ils n'auront à valider la totalité des ECTS des S1bis et S2bis plus leurs ECTS manquants.

La maquette est soumise au vote.

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	5/8
--	-----------------------------	-----

## VII. Déploiement de PROSE-OSE

Rappel :

PROSE est relié aux modélisations effectuées dans APOGEE avec un élément de charge pour chaque UE. Puis PROSE se déverse dans OSE pour la mise en paiement des heures d'enseignement.

- Problématique des partiels de TD placés pendant les heures de TD. Au final il y a dans ce cas moins d'heures de TD par rapport à la maquette, et l'enseignant n'effectue pas toujours son service
- Respect des maquettes votées
  - o Parfois CM et/ou TD > à la maquette
  - o Parfois CM et/ou TD < à la maquette
  - o M2 : nécessité de respecter les intitulés des cours votés dans les maquettes dans la saisie effectuée par les responsables de Master dans le Google agenda auquel Carole Aubertin a accès. Carole Aubertin ne peut saisir dans PROSE que des UE modélisées dans APOGEE (parfois elle ne parvient pas à reconnaître l'UE concernée)

Mme Lopez enverra à chaque enseignant un récapitulatif de son état de service avant validation dans OSE. Cette année il ne sera pas possible que l'enseignant valide son état de service dans l'ENT.

Cet outil est encore en cours de mise en place. Il est soumis à amélioration. Il y sera intégré les services non présentiels (avec notamment le REH).

Mme Michel demande s'il est possible de présenter en conseil le nombre d'heures qui sont faites gratuitement.

## VIII. Actualisation des statuts de l'UFR

M. Mirabel indique toutes les modifications et ajouts aux précédents statuts.

- Article 2, point 2) : ajout du DS dans les missions de recherche de la faculté
- Article 4 point 2) : changement dans les représentants des collectivités
- Article 5 : ajout de l'assistante de direction comme invitée permanente
- Article 6 point 2) : des précisions sont ajoutées sur la formation restreinte ; M. Ricci questionne sur la définition des profils de poste qui est votée en session plénière et non en session restreinte. Il ne perçoit pas l'intérêt que les étudiants prennent part au vote relatif à la définition des profils. M. Lagarde lui rappelle que la réglementation et plus précisément le code de l'éducation implique cela : toute question non nominative doit être votée en session plénière.

Le débat est ouvert.

M. Ricci propose d'harmoniser les termes de « directeur / directrice » et « doyen », de la même manière que « UFR » et « Faculté ».

Mme Michel, en accord avec la proposition de M. Ricci, demande à ce que le texte soit corrigé. M. Lagarde précise que l'emploi du terme doyen et faculté est un usage.

M. Mirabel suggère d'apporter les modifications suivantes :

- Remplacer « Vice-Doyen » par « directeur adjoint »
- Remplacer « Doyen » par « directeur d'UFR »
- Remplacer « faculté d'économie » par « UFR d'économie »
- Il est proposé de supprimer le préambule jugé confus et redondant avec l'article 1.

Les statuts sont donc proposés au vote en prenant en compte les modifications suggérées précédemment.

(Avis favorable, 1 contre, 25 pour)

*Départ de M. Reymond et M. Magdalou (25 voix \_procuration de M. Reymond)*

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	6/8
--	-----------------------------	-----

Départ de Mlle Khayat (24 voix)

Départ de Mme Francalanci, M. Assaf et M. André (22 voix, procuration de M. André)

Départ de Mme Seyte (procuration)

## IX. Certifications proposées aux étudiants

### - PIX

M. Mirabel annonce que les entreprises demandent désormais la certification PIX plutôt que le C2I. Dans cette optique, il est souhaitable de proposer cette certification gratuite aux étudiants de L1.

### - Projet Voltaire : perfectionnement et remise à niveau en orthographe.

A partir d'une évaluation initiale, l'étudiant est orienté vers le parcours le plus adapté à son niveau. Chaque étudiant peut s'entraîner n'importe où (PC, smartphone, tablette) à son rythme et sans limite.

L'abonnement annuel est de 2 130 € TTC. Il permet l'ouverture de 1 000 comptes et il comprend un accès au portail de suivi pédagogique pour l'enseignant référent.

Il est possible de s'engager sur 3 ans (permet une remise de 10 à 20 %)

**Certification Voltaire** : le tarif est de 30 € TTC / candidat (au lieu de 59.90 € TTC). Dans ce cas nous pouvons devenir « centre privé » afin de faire passer le test aux étudiants.

T. Blayac suggère plutôt de faire un test préalable auprès d'un échantillon d'étudiants afin de s'assurer du succès du dispositif avant d'engager des frais d'achat pour 1000 comptes. M. Mirabel approuve l'idée. T. Blayac souligne également que le dispositif VOLTAIRE est spécifique au profil et au niveau et qu'il serait judicieux de faire un VOLTAIRE à la carte selon L1/L2/L3 ou MASTER ; P. Lectard propose de rendre la certification obligatoire ou au moins d'accorder un bonus pour les étudiants qui s'y engagent car l'investissement est non négligeable.

### - TOEIC

Depuis le 01/10/2017 la faculté d'Économie est centre de session publique.

Le contrat permet de récupérer 20 % du chiffre d'affaire HT, pour chaque session ETS Global nous verse un forfait permettant de rémunérer le responsable de la session et les deux surveillants habilités.

L'amphi C400 est habilité pour accueillir 50 candidats par session (il y a, à chaque fois, quasiment 50 candidats).

Les responsables des sessions sont Mmes Rouanet et Gilles qui a tour de rôle prennent en charge l'organisation de ces sessions organisées le vendredi ou le samedi.

Le jour de l'examen, deux surveillants habilités assistent la responsable.

Le tarif est de 126 € TTC, Il est de 103 € pour les étudiants.

Depuis le 01/10/2017, la Faculté d'Economie a organisé 7 sessions sur 2017/2018 et 10 sessions sont prévues sur 2018/2019 (4 sessions ont déjà eu lieu)

Depuis la rentrée 2018/2019, nous ne faisons plus passer les sessions privées (délivrance d'attestation avec un coût supplémentaire).

M. Mulkay informe le conseil qu'il aimerait monter une certification SAS.

M. Blayac demande combien d'étudiants de l'UFR ont présenté le TOEIC. Mme Rouanet, bien qu'elle n'ait pas fait de statistiques, estime que la moitié des personnes présentes est issue de l'UFR.

Départ de M. Sala (procuration)

## X. Convention financière Campus France Argentine

Accueil d'un étudiant argentin (Ezequiel Roberto FERNANDEZ) qui a obtenu une bourse du gouvernement argentin pour venir étudier en France. Cet étudiant est inscrit en Master 2 EEET/ Marchés et Droit de l'Énergie.

L'Agence Campus France doit, dans ce cadre, reverser 500 € à la composante. Cette somme correspond à des frais du tutorat.

La convention est soumise au vote.

**(Avis favorable, 22 pour)**

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	7/8
--	-----------------------------	-----

## **XI. Sorties d'inventaire**

Ces sorties d'inventaire concernent :

- 58 ordinateurs (unité centrale + écran). Ce sont des ordinateurs obsolètes issus notamment des salles informatiques 218 et 217 dont le matériel a été renouvelé. Ce sont des biens totalement amortis (valeur nette comptable est égale à zéro)
- 10 imprimantes hors service
- 3 téléphones Astra hors service
- 1 photocopieur Canon hors service
- 1 ordinateur portable Toshiba hors service (écran cassé)
- 1 fax Epson hors service

Ces matériels sont entreposés dans le local à archive du parking.

Il convient de voter cet état en conseil d'UFR avant de la transmettre à l'agence comptable qui effectuera les sorties de l'état de l'actif après un vote du Conseil d'Administration.

La direction de la logistique pourra venir évacuer les matériels.

**(Avis favorable, 22 pour)**

## **XII. Calendrier universitaire 2019-2020**

M. Mirabel présente le calendrier 2019/2020.

M. Blayac demande un changement pour la semaine de vacances de la TOUSSAINT afin d'être sur le même calendrier que MOMA pour les collègues qui effectuent des enseignements dans les deux composantes et afin que le 01/11 (férié vendredi) tombe pendant les vacances pour éviter de rattraper des cours.

Le calendrier avec amendement pour la semaine de vacances de la TOUSSAINT (2<sup>e</sup> semaine à la place de la 1<sup>er</sup>, du 26/10 au 4/11 matin) est soumis au vote.

Le calendrier universitaire avec la proposition de M. Blayac est soumis au vote.

**(Avis favorable, 22 pour)**

## **XIII. Fermeture estivale 2019**

Du vendredi 26 juillet 2019 au soir au lundi 26 août 2019 au matin.

**(Avis favorable, 22 pour)**

	ECO_DIR_PV_20190319_VF.docx	8/8
--	-----------------------------	-----